

Saisine du CHSCT par 28 directeurs et directrices des écoles publiques de la circonscription de Mayenne Nord Est

Le protocole sanitaire de réouverture des écoles est trop lourd à mettre en œuvre dans son intégralité. Nous ne voulons pas porter la responsabilité de son application.

Les gestes barrières et les distances de sécurité ne peuvent pas toujours être respectés dans les classes, en récréation, à la cantine, à l'entrée de l'école, dans les transports scolaires... :

- Comment faire respecter continuellement les gestes barrières à des enfants, en maternelle notamment ?
- Comment éviter systématiquement que les enfants touchent des objets et se les transmettent ?
- Comment éviter la propagation du COVID 19 avec le déplacement de certains collègues dans les écoles (postes fractionnés, RASED, remplaçants) ?
- Comment éviter la propagation du COVID 19 avec le déplacement des élèves dans le cadre périscolaire, soumis dans certaines de nos communes à un autre protocole (jeunesse et sport) de 6 pages, nettement moins strict et parfois contradictoire avec le nôtre ?
- Comment organiser l'entrée et la sortie des écoles, où, même quand les marquages sont prévus, vont se presser les élèves et les parents alors que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits ?
- Quelle sera la responsabilité des personnels, en particulier des directeurs, en cas de non-respect du protocole, en cas de contamination au sein de l'école ?
- Sommes nous bien certains d'avoir des masques en quantité suffisante pour les prochaines semaines ?
...etc

Depuis des semaines nous ne comptons pas nos heures pour permettre l'organisation de l'accueil des ayants droit, pour assurer la coordination avec les familles, pour participer aux classes virtuelles et en même temps assurer la continuité pédagogique, pour répondre aux enquêtes, assurer la liaison avec la collectivité...etc

Par ailleurs, nous en avons assez des enquêtes récurrentes et chronophages, dernier exemple en date avec l'enquête sur le recensement des élèves.

Aujourd'hui la responsabilité est renvoyée sur le dos des directeurs et directrices qui doivent prendre actes des décisions des mairies sur le fonctionnement de l'école. Ainsi, on organise le transfert de responsabilités de l'administration de l'Education Nationale aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, de l'accueil échelonné des groupes d'élèves, au lavage des mains plusieurs fois par jour, en passant par la surveillance permanente des élèves pour tenter de faire respecter les gestes barrières, comment avoir le temps de faire la moindre activité d'enseignement ?
Ce que nous demande de faire le ministère dépasse le cadre de nos missions.

Nous alertons le CHSCT sur les risques psycho-sociaux (stress, angoisse, insomnies, fatigue, anxiété...) de plus en plus importants pour nous, directeurs et directrices d'école.